

# UN PROJET TERRITORIAL PRIORITAIRE

**ENTRE  
SAÂNE ET SCIE**

**Auppegard**

**Ambrumesnil**

**Arques-la-Bataille**

**Bertreville-Saint-Ouen**

**Colmesnil-Manneville**

**Hautot-sur-Mer**

**Manéhouville**

**Offranville**

**Omonville**

**Ouille-la-Rivière**

**Saint-Aubin-sur-Scie**

**Sauqueville**

**Thil-Manneville**

**Tourville- sur-Arques**

**VOUS ÊTES CONCERNÉS !**

Sur 6500ha, ce sont 300 aménagements agro-écologiques qui seront implantés sur le territoire agricole afin d'améliorer votre sécurité et celle de vos biens.



Syndicat des Bassins Versants  
Saâne, Vienne et Scie

# Entre Saône et Scie, un territoire prioritaire



## Des enjeux ...

Dans une logique de gestion globale du cycle naturel de l'eau, les élus du Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SBV SVS) ont considéré le territoire « Entre Saône et Scie » comme prioritaire. En effet, ce territoire est concerné par **3 principaux enjeux** du Grand Cycle de l'eau :



De plus, il est situé sur le **Territoire à Risques Importants d'Inondations de Dieppe**, qui a été délimité par l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation.



## ... Une réponse adaptée

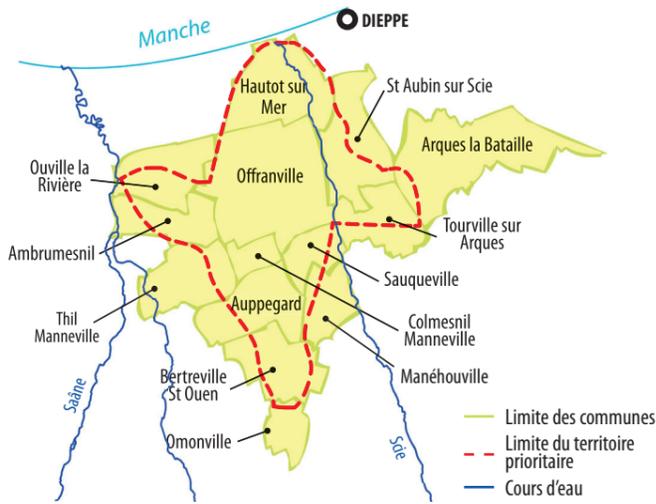
L'objectif du projet est de contribuer à la protection des enjeux via la mise en place d'aménagements agro-écologiques de type haie, mare ou bande enherbée et d'ouvrages de ralentissement dynamique des crues.

Un **plan d'aménagements** a donc été élaboré suite à un travail de concertation avec la profession agricole et les élus.

**300 aménagements agro-écologiques prévus et 15 ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur 6500ha**

«Entre Saône et Scie», ce sont :

- 14 communes soit 14 000 habitants,
- 90 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1983,
- 9 captages d'eau potable



## Tous les citoyens sont concernés !

Ce projet s'étend sur une superficie totale de 6500ha et concerne 14 communes. Au vu des enjeux, l'ensemble des usagers du territoire seront bénéficiaires des services rendus. Le SBV SVS a réalisé un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès des services de l'État. *Un habitant du territoire verra son cadre de vie amélioré (paysage et biodiversité), une meilleure qualité de l'eau potable ou encore une réduction de l'impact des inondations dues aux ruissellements.*

## Un projet sur le long terme

**1- Études : 2010 - 2016**  
État des lieux initial, enjeux du territoire, rencontre des acteurs (agriculteurs et élus) et propositions d'actions

**2- Enquête publique/DIG : 2017**  
Réunions publiques, finalisation du projet

**3- Travaux et sensibilisation: dès 2018**  
Mise en place des aménagements et suivis, concertation continue avec les acteurs  
Information du public et animations scolaires

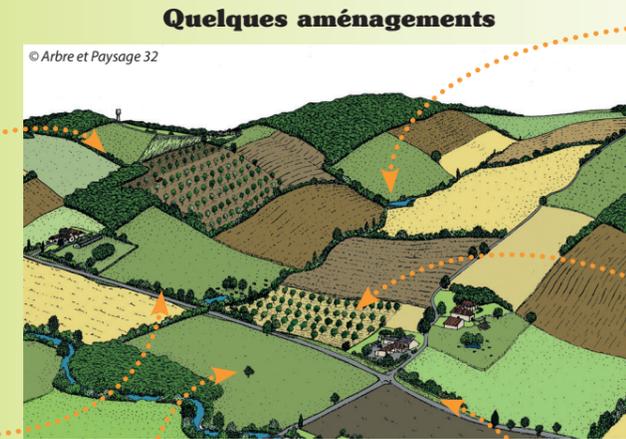
**4- Suivi**  
Suivi des aménagements.



# Les aménagements agro-écologiques

## Qu'est-ce que c'est?

Appelés aussi aménagements d'Hydraulique Douce ou semi-naturels, les aménagements agro-écologiques sont des éléments « vivants » comme les haies, les bandes enherbées, les mares ou encore les talus ou les fossés. Ce sont de véritables outils de gestion de l'espace agricole.



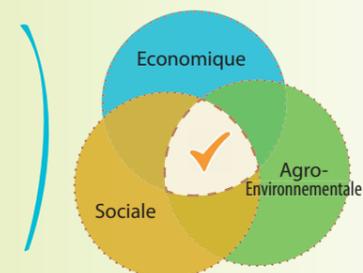
Placés stratégiquement et multipliés sur le territoire, ils jouent un rôle majeur dans la gestion de l'eau à l'échelle du Bassin Versant. Ils sont en général disposés sur des axes de ruissellement, en amont des zones à enjeux (voiries, habitations).

## Les services rendus

- 1 > Environnemental** : refuge de biodiversité, corridor écologique (trame verte et bleue), filtre et décomposition des polluants, ...
- 2 > Economique** : production (bois, biomasse, fruit), augmentation des rendements (culture et élevage), ...
- 3 > Hydraulique** : frein aux ruissellements, infiltration, ...
- 4 > Pédologique** : frein à l'érosion des sols, fertilité, vie du sol, ...

**5 > Climatique** : brise-vent, réchauffement des parcelles, pluviométrie, ...

**6 > Paysager** : clos-masure, qualité du cadre de vie, ...



« Un nouveau modèle de gestion de l'espace agricole pour une triple performance »

# Les ouvrages de ralentissement des crues

## Qu'est-ce que c'est?

**15 ouvrages de ralentissement des crues** sont prévus sur le territoire. Le principe de ralentissement dynamique est de stocker temporairement les eaux s'écoulant sur les versants, ce qui limite les inondations à l'aval.

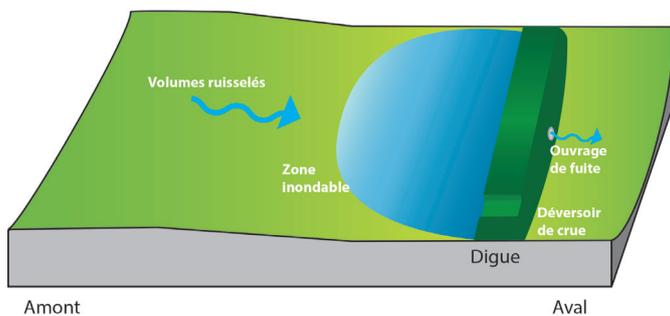
Le but est donc de stocker l'eau lors du pic de pluviométrie pour qu'elle soit restituée dans sa totalité vers l'aval.

Ces ouvrages doivent être complétés par des aménagements agro-écologiques qui limitent l'érosion et réduisent les curages.



**Barrage - Quiberville**

## Leur fonctionnement



**Schéma de fonctionnement d'un barrage**

Les barrages sont constitués d'une digue comprenant un ouvrage de fuite (canalisation).

Lorsque les eaux arrivent, elles sont ralenties, formant une zone inondable en amont de la digue, le temps de la vidange de l'ouvrage.

Un déversoir de crue permet le débordement maîtrisé de l'ouvrage en cas de pluie trop importante.

**En dehors des périodes de ruissellement, les barrages restent à sec.**

## Pour rester informé :

Tout au long du projet, le SBV SVS diffusera régulièrement des informations. Sont prévus au programme : des animations scolaires et Grand public, des réunions thématiques, des articles dans la presse locale, des balades à vélo, des chantiers Nature, ....



[www.sbvsvs.fr](http://www.sbvsvs.fr)



[www.facebook.com/sbvsaaneviennescie/](https://www.facebook.com/sbvsaaneviennescie/)

**Syndicat des Bassins Versants  
Saône Vienne Scie**

11 route de Dieppe  
76 730 BACQUEVILLE EN CAUX  
02 35 04 49 92  
[accueil@sbvsvs.fr](mailto:accueil@sbvsvs.fr)